



COMMUNE DE COURT
CANTON DE BERNE



Parc éolien de Montoz – Pré Richard

Formulaire et plans T2

Pièces D-2

Indice	Description de l'évolution du document	Date
<i>a</i>	<i>Version pour Information et participation</i>	12.04.2016
<i>b</i>	<i>Dépôt public</i>	11.04.2018
<i>c</i>		

1.0	Demande de permis de construire	<input checked="" type="checkbox"/> Demande de permis de construire <input type="checkbox"/> Demande de permis général	Commune n°: _____ Réception: _____
------------	--	---	---------------------------------------

L'administration communale compétente vous fournira les données nécessaires pour remplir les formulaires de demande de permis de construire (plan de zones, règlement communal de construction, recensement architectural, zones de danger, sites [potentiellement] contaminés, etc.).

➔
Types de permis de construire / Conseils pratiques
←

NPA / Commune: 2738 Court Coordonnées planimétriques: Voir plans annexes
 Rue / Lieu-dit: Montoz, (T2) N°: _____ Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): 393

Maître d'ouvrage (nom, adresse, personne de référence):
 Téléphone 032 321 12 56
 Télécopie 032 321 12 90
 Courriel davide.crotta@esb.ch

Energie Service Biel/Bienne, Rue de Gottstatt 4, 2500 Bienne 4
 Davide Crotta

Représentant(e) avec procuration (nom, profession, adresse, personne de référence):
 Téléphone _____
 Télécopie _____
 Courriel _____

- Le maître d'ouvrage confirme, par sa signature apposée à la page 3, l'octroi d'une procuration générale à la personne susmentionnée.
 La procuration ci-jointe définit la marge de manœuvre dont dispose la personne susmentionnée.

Auteur du projet (nom, profession, adresse, personne de référence):
 Téléphone 032 487 59 77
 Télécopie 032 487 67 65
 Courriel marcel.baerfuss@atb-sa.ch

ATB SA, Promenade 22, 2720 Tramelan
 Marcel Baerfuss

Propriétaire foncier / Propriétaire immobilier (nom et adresse, si pas identique au maître d'ouvrage):
 Téléphone 032 497 92 61

Bourgeoisie de Court, Rue du Moulin 4, 2738 Court

Déclaration spontanée en matière de contrôle des constructions:
Personne responsable (nom, profession et adresse):
 Téléphone 032 321 12 56
 Télécopie 032 321 12 90
 Courriel davide.crotta@esb.ch

Energie Service Biel/Bienne, Rue de Gottstatt 4, 2500 Bienne 4
 Davide Crotta

Projet de construction

- Description:** Nouvelle construction Transformation Changement d'affectation Agrandissement Démolition
- Installations techniques Transformation intérieure d'immeubles dignes de protection ou de conservation Autres
- Utilisation:** Artisanat Agriculture Habitat
- Industrie Prestation de services Autres Production d'énergie électrique

Description du projet et de l'utilisation prévue:

Installation d'une turbine éolienne d'une hauteur totale de 180 m sur fondation béton-armé, avec accès, place de montage et remise en état du site après travaux.

Utilisation actuelle (en particulier des combles): _____

Fondations Système: Béton armé

Construction portante Etayage: Tour en acier Parois: _____ Plafonds: _____

Façades Matériel: Acier Couleur: Blanc

Toit Forme: _____ Inclinaison: _____

 Matériel: _____ Couleur: _____

- Damage Pose de pieux Minage

Coûts de construction selon l'article 11, alinéa 1, lettre e DPC fr.: 5500000

Coûts de construction totaux, équipement compris, sans l'acquisition du terrain fr.: 6000000 fr./m³ _____ Volume bâti (VB) selon SN 504 416 _____ m³



Prescriptions concernant les zones et la protection

Zone d'affectation: PQ / PC Zone de protection: _____
 Nombre d'étages admis / classe de construction: _____
 Plan de quartier: Parc éolien de Montoz Pré Richard
 Degré de sensibilité: DSIII

Secteur de protection des eaux: A B
 ou
 Zone de protection des eaux souterraines: S1 S2 S3

Observer la notice concernant la protection des eaux et la gestion des déchets sur les chantiers

Observer la notice «Conditions générales posées aux activités de construction dans les zones S de protection des eaux souterraines»

Site pollué? Oui Non

Observer la notice relative aux projets de construction sur des sites pollués

Aucune preuve nécessaire

Constructions / pieux dans les eaux souterraines ou abaissement de la nappe phréatique? Oui Non

Remplir le formulaire CnP -observer la notice relative aux constructions dans les eaux souterraines et à l'abaissement de la nappe phréatique

Aucune preuve nécessaire

Dangers naturels connus ou supposés sur le périmètre en question? Oui Non

Remplir le formulaire "Dangers naturels (DN)"

Aucune preuve nécessaire

Le projet concerne-t-il (selon l'art. 11, al. 2 DPC):

- des objets dignes de protection Oui Non

Voir le géoportail du canton de Berne (www.be.ch/geoportal)

- des objets dignes de conservation Oui Non

Voir le géoportail du canton de Berne (www.be.ch/geoportal)

- un objet cantonal Oui Non

Ensemble bâti selon le recensement architectural (RA): _____

- un objet relevant de la protection particulière du paysage Oui Non

Voir la liste des objets

Description de l'objet (selon l'art. 10 LC): _____

- un objet archéologique: Oui Non

Indications générales (*si nécessaire, joindre la feuille de calcul)

Raccordement routier: Route communale Route cantonale Accès par le terrain d'autrui

Dimensions principales: Longueur: 470 m Largeur: 4 m Hauteur: _____ m

Nombre d'étages complets: _____

Les autres exigences prévues à l'article 11, alinéa 1, lettres f, g et h DPC sont-elles respectées? Oui

*Indication des surfaces:	SBP logements:	SBP autre:	Place de jeux:	Surface de détente:
- Existant:	<u>_____</u> m ²	<u>_____</u> m ²	<u>_____</u> m ²	<u>_____</u> m ²
- Nouveau:	<u>_____</u> m ²	<u>_____</u> m ²	<u>_____</u> m ²	<u>_____</u> m ²
- Total:	<u>_____</u> m ²	<u>_____</u> m ²	<u>_____</u> m ²	<u>_____</u> m ²

Surface de terrain prise en compte: 12543 m²

*Indice d'utilisation: 12543 *Indice de surface verte: _____ *Pourcentage de surface bâtie: _____

Ne répondre aux questions ci-dessous que si la surface qui sera définitivement construite ou la surface temporairement requise est supérieure à 2000 m² (cf. [guide sur la protection du sol](#)):

Surface de terrain perméable (meuble) requise: <u>12543</u> m ²	Dont surface définitivement construite: <u>2114</u> m ²	Dont surface temporairement requise: <u>12543</u> m ²
--	--	--

Nombre de logements:

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	plus de 5 pièces
Existant						
Nouveau						
Total						

*Places de stationnement pour voitures: 2 dont places dans garages ou parkings souterrains: _____

*Places de stationnement pour vélos: _____ dont places couvertes: _____

Garantie juridique en cas de mise à contribution du terrain d'autrui: _____

Demande de dérogation (joindre motifs sur feuille séparée)

Sont demandées les dérogations aux prescriptions suivantes:

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Régl. constr. communal, art. _____ | <input type="checkbox"/> LR/OR, art. _____ | <input type="checkbox"/> LAE, art. _____ |
| <input type="checkbox"/> LC, art. _____ | <input type="checkbox"/> LRLR, art. _____ | <input type="checkbox"/> Art. 24 ss LAT/81 ss LC |
| <input type="checkbox"/> OC, art. _____ | <input type="checkbox"/> OPB, art. _____ | <input checked="" type="checkbox"/> AutresLCFo (cf. formulaire 4.2) |

Annexes à la demande de permis de construire

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> 2.0 Technique | <input type="checkbox"/> 5.4 Raccordement au réseau d'eau |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2.1 Protection contre les immissions | <input type="checkbox"/> 5.5 Installations d'eau / d'eaux usées |
| <input type="checkbox"/> 3.0 Evacuation des eaux des biens-fonds | <input type="checkbox"/> 5.5 ^{nouveau} Installations d'eau / d'eaux usées |
| <input checked="" type="checkbox"/> 3.2 Entreposage de liquides pouvant polluer les eaux | <input type="checkbox"/> 5.8 Raccordement au réseau de télécom. |
| <input type="checkbox"/> 3.3 Protection contre l'incendie | <input type="checkbox"/> 6.0 Réclames |
| <input type="checkbox"/> 3.5 Protection civile: construction d'abris | <input type="checkbox"/> E1-E11 Energie |
| <input type="checkbox"/> 3.6 Protection civile: dispense de l'obligation de construire des abris | <input type="checkbox"/> Déc. Déclaration des voies d'élimination |
| <input type="checkbox"/> 3.7 Prélèvement de chaleur au moyen de collecteurs forés | <input type="checkbox"/> DirAC Chantiers importants sur le plan de la protection de l'air (chantiers B) |
| <input checked="" type="checkbox"/> 4.0 Sécurité et santé | <input type="checkbox"/> DN Dangers naturels |
| <input type="checkbox"/> 4.1 Questionnaire Protection des eaux - Industrie et artisanat | <input type="checkbox"/> Bio Sécurité biologique |
| <input checked="" type="checkbox"/> 4.2 Constructions selon la loi sur les forêts (LCFo) | <input type="checkbox"/> RN Radon |
| <input type="checkbox"/> 4.3 Hôtellerie - restauration | <input type="checkbox"/> Am Amiante |
| <input type="checkbox"/> 4.4 Protection des eaux dans l'agriculture | <input type="checkbox"/> OPAM Prévention des accidents majeurs |
| <input type="checkbox"/> 5.0 Utilisation de terrain public | <input type="checkbox"/> CSO Construction sans obstacle |
| <input checked="" type="checkbox"/> 5.1 Raccordement au réseau électrique | <input type="checkbox"/> CnP Constructions dans les eaux souterraines et abaissement de la nappe phréatique |
| <input type="checkbox"/> 5.2 Raccordement au télé-réseau | <input type="checkbox"/> Autres: _____ |
| <input type="checkbox"/> 5.3 Raccordement au réseau de gaz | |

Autres documents

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Accord des voisins selon l'article 27, alinéa 4 DPC | <input type="checkbox"/> Calcul des places de stationnement |
| <input type="checkbox"/> Droit de voisinage / distance à la limite | <input type="checkbox"/> Calcul des surfaces des places de jeux et des surfaces de détente |
| <input type="checkbox"/> Contrat de servitude | <input type="checkbox"/> Concession pour l'utilisation d'eau |
| <input type="checkbox"/> Procuration du _____ | <input type="checkbox"/> Contenu demande de permis général |
| <input checked="" type="checkbox"/> Preuves de protection contre le bruit | <input type="checkbox"/> Concept de protection incendie |
| <input checked="" type="checkbox"/> Diagramme d'ombre | <input type="checkbox"/> Signalisation |
| <input type="checkbox"/> Justification des locaux annexes | |

Remarques:

Preuves de protection contre le bruit : Pièce B1-12
Diagramme d'ombre : Pièce B1-11

Lieu et date: _____

Le maître d'ouvrage:

L'auteur du projet:

Le propriétaire foncier:

Le propriétaire immobilier:

Conformément à l'article 16 DPC, les gabarits doivent être posés au moment du dépôt de la demande de permis de construire et seront maintenus jusqu'à l'entrée en force de la décision concernant le projet. Les travaux ne peuvent pas commencer avant l'entrée en force du permis de construire.

NPA / Commune: 2738 Court

Office n°: _____

Rue / Lieu-dit: Montoz, (T2)

N°: _____

Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): 393

Installations techniques

Installation de combustion

Statut: Inchangé Nouvelle installation Installation de remplacement

	Installations existantes	Nouvelles installations
Type:	<input type="checkbox"/> Chauffage central <input type="checkbox"/> Chauffage décentralisé <input type="checkbox"/> Raccordement au réseau de chauffage à distance <input type="checkbox"/> Autre: _____	<input type="checkbox"/> Chauffage central <input type="checkbox"/> Chauffage décentralisé <input type="checkbox"/> Raccordement au réseau de chauffage à distance <input type="checkbox"/> Autre: _____
Type de combustible: (les différentes options ne s'excluent pas mutuellement)	<input type="checkbox"/> Chauffage au mazout <input type="checkbox"/> Chauffage au gaz naturel <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur (air) <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur (sol) <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur (eau) <input type="checkbox"/> Chaudière à granulés de bois <input type="checkbox"/> Chaudière à bois déchiqueté <input type="checkbox"/> Chaudière à bûches <input type="checkbox"/> Chauffage solaire <input type="checkbox"/> Chauffage électrique <input type="checkbox"/> Autre: _____	<input type="checkbox"/> Chauffage au mazout <input type="checkbox"/> Chauffage au gaz naturel <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur (air) <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur (sol) <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur (eau) <input type="checkbox"/> Chaudière à granulés de bois <input type="checkbox"/> Chaudière à bois déchiqueté <input type="checkbox"/> Chaudière à bûches <input type="checkbox"/> Chauffage solaire <input type="checkbox"/> Installation de cogénération chaleur-électricité <input type="checkbox"/> Autre: _____
En cas de chauffage au bois:	<input type="checkbox"/> Réservoir tampon	<input type="checkbox"/> Réservoir tampon
Puissance nominale (Q _N):	_____ kW	_____ kW
Puissance calorifique (Q _F) ¹ :	_____ kW	_____ kW

Chauffage de l'eau domestique

Statut: Inchangé Nouvelle installation Installation de remplacement

	Installations existantes	Nouvelles installations
Type:	<input type="checkbox"/> Réservoir central <input type="checkbox"/> Réservoir décentralisé à chaque étage <input type="checkbox"/> Chauffe-eau <input type="checkbox"/> Autre: _____	<input type="checkbox"/> Réservoir central <input type="checkbox"/> Réservoir décentralisé à chaque étage <input type="checkbox"/> Chauffe-eau <input type="checkbox"/> Autre: _____
Type d'installation:	<input type="checkbox"/> Chauffage central <input type="checkbox"/> Chauffe-eau solaire <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur <input type="checkbox"/> Chauffe-eau électrique <input type="checkbox"/> Autre: _____	<input type="checkbox"/> Chauffage central <input type="checkbox"/> Chauffe-eau solaire <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur <input type="checkbox"/> Chauffe-eau électrique <input type="checkbox"/> Autre: _____
Capacité des réservoirs:	_____ réservoirs x _____ litres _____ réservoirs x _____ litres	_____ réservoirs x _____ litres _____ réservoirs x _____ litres

Autre type d'installation

<input type="checkbox"/> Inchangé	<input type="checkbox"/> Nouvelle installation	<input type="checkbox"/> Installation de remplacement	<input type="checkbox"/> Installation d'évacuation d'air (air vicié)	<input type="checkbox"/> Inchangé	<input type="checkbox"/> Nouvelle installation	<input type="checkbox"/> Installation de remplacement	<input type="checkbox"/> Installation photovoltaïque	<input type="checkbox"/> Inchangé	<input type="checkbox"/> Nouvelle installation	<input type="checkbox"/> Installation de remplacement	<input type="checkbox"/> Ascenseur/escalier roulant
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Installation de ventilation (air extrait)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Génératrice de secours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Poêle à bois/cheminée
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Climatiseur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Moteur à combustion fixe				
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Autre: Turbine éolienne								

¹ Formule de conversion pour le bois: $Q_F = 1,15 \times Q_N$; pour le gaz ou le mazout: $Q_F = 1,07 \times Q_N$

Plans joints à la demande, remarques:

Lieu et date: _____

Le/la propriétaire de l'entreprise / maître
d'ouvrage:

Le/la mandataire:

Le formulaire 2.0 doit être joint à toute demande de permis de construire concernant une installation technique nouvelle ou existante.

NPA / Commune: 2738 Court

Office n°: _____

Rue / Lieu-dit: Montoz, (T2)

N°: _____ Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): 393

Projets de construction soumis à la législation sur la protection de l'environnement (art. 10 DPC)

Dans les cas suivants, un rapport technique doit être joint à la demande de permis de construire:

- bâtiment industriel et artisanal, lorsque le projet de construction génère d'autres ou de plus grandes émissions atmosphériques ou une augmentation du bruit extérieur;
- construction ou transformation d'un bâtiment agricole, lorsque plus de 30 UGB sont concernées; nouvelles installations de stockage de lisier, indépendamment des UGB;
- installations de combustion d'une puissance calorifique supérieure à 70 kW (bois) ou à 350 kW (gaz et mazout);
- antennes de téléphonie mobile.

Vous trouverez [la liste complète des projets de construction concernés](http://www.be.ch/economie) sur www.be.ch/economie => Industrie & artisanat => Bâtiments et installations industriels.

L'autorité d'octroi du permis de construire peut en outre demander un rapport technique lorsque des questions liées à la protection contre les immissions doivent être clarifiées (art. 22 DPC).

Données générales

Propriétaire de l'installation (si différent du maître de l'ouvrage):

Année depuis laquelle l'exploitation est implantée sur ce site: _____

Le projet comporte-t-il des constructions, des transformations, des agrandissements ou des réaffectations impliquant que:

- oui non des bâtiments ou des installations émettent de l'air contaminé par des substances polluantes / odorantes;
- oui non que des installations ou des travaux produisent du bruit extérieur;
- oui non que des stations émettrices soient mises en place (téléphonie mobile, radio, service de radioamateur à courtes ondes, etc.).

Protection contre le bruit**Phase de construction**

- oui non Les travaux bruyants doivent-ils durer plus de six jours?
- oui non Des travaux particulièrement bruyants¹ doivent-ils être exécutés pendant plus de six jours? Le cas échéant, doivent-ils durer plus d'une heure par jour?
- oui non Des travaux doivent-ils avoir lieu la nuit?

Phase d'exploitation

- oui non Travaille-t-on pendant la période acoustique nocturne (entre 19h et 7h)?
- oui non Le matériel et les marchandises sont-ils chargés et déchargés en plein air ou sur des plateformes de chargement, etc.?
- oui non Des machines ou des installations² émettant du bruit extérieur sont-elles utilisées?
- oui non Un concasseur ou un broyeur à bois mobile ou stationnaire est-il utilisé sur le site ?

Construction dans les secteurs exposés au bruit (art. 31 à 35 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, norme SIA 181)

Valeurs limites d'immission dépassées: oui non non contrôlé Degré de sensibilité: _____

Exigences prévues par l'art. 31 OPB respectées: non oui, voir annexe _____

Insonorisation des éléments extérieurs attestée: non oui, voir annexe _____

¹ Par exemple: démolition, pose d'un mur de palplanches, excavation, bétonnage, etc.

² Par exemple: installation de production, machine-outil à commande numérique, fraiseuse, raboteuse, installation de soudage, aspirateur mobile à copeaux, etc.

Protection de l'air

Quels types d'émissions l'installation existante ou projetée génère-t-elle?

- Aucune Substances sous forme de poussières Substances sous forme de gaz ou de vapeur
 Substances odorantes Autres: _____
 Le projet comprend-il une installation de purification de l'air évacué? Si oui, de quel type? _____

Emplacements des ouvertures d'évacuation de l'air vicié:

Types d'émissions ou d'installations provoquant des émissions	La sortie de cheminée dépasse le faîte du toit		Ils figurent sur les plans de construction.
	le toit plat de	m	
	m	m	<input type="checkbox"/>
	m	m	<input type="checkbox"/>
	m	m	<input type="checkbox"/>
	m	m	<input type="checkbox"/>

Réflexions lumineuses (éblouissements) provoquées par des installations solaires

- oui non Y a-t-il lieu de penser que l'installation pourrait générer des réflexions lumineuses (éblouissements) gênantes pour le voisinage?

Machines et installations

Phase d'exploitation (machines, installations, appareils, équipements techniques)		
Description	Génère des émissions atmosphériques	Génère des émissions sonores

Les machines et installations déjà mentionnées dans les formulaires 2.0 et 4.0 ne doivent pas être incluses.

Remarques

Eolienne équipée d'un système "de réduction acoustique" selon descriptif spécial, annexe EIE / RIE - Pièce B1-12.

Concernant les rayonnements non-ionisant (RNI), l'éolienne est installée à plus de 300 m du prochain lieu à utilisation sensible (LUS), la limite de 1 uT pour les LUS est donc respectée. Les câbles électriques tripolaires pour le raccordement des éoliennes ne produisent pas de RNI (selon l'annexe 11 de l'ORNI) et sont enterrés à 1 m dans le sol. Les installations électriques sont toutes situées dans l'éolienne et respectent la limite de < 100 uT aux abords directs de l'éolienne. (voir aussi chapitre 5.4 du RIE)

Lieu et date: _____

Le maître de l'ouvrage: _____ L'auteur-e du projet: _____

Annexes au formulaire 2.1:

- Formulaires de demande de permis de construire 1.0, 2.0, 4.0. Pour les demandes concernant des bâtiments ou installations agricoles, formulaire 4.4 en plus
- Plan de situation
- Plans du projet de construction à l'échelle 1:100 ou 1:50 (plan et coupe)
- Documents spécifiques, telle que fiche de données spécifiques au site RNI ou calcul de la distance minimale pour les bâtiments et installations agricoles

3.2**Entreposage de liquides
pouvant polluer les eaux**

Commune n°: _____

Réception: _____

NPA / Commune: 2738 Court

Office n°: _____

Rue / Lieu-dit: Montoz, (T2)

N°: _____ Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): 393

Indications générales**Installation
d'entreposage:**

- Mazout: _____ m³ par réservoir / récipient; nombre de réservoirs / récipients: _____
- Huile diesel: _____ m³ par réservoir / récipient; nombre de réservoirs / récipients: _____
- ~~Ecoconco~~ Fluid réfrigérant 0.5 m³ par réservoir / récipient; nombre de réservoirs / récipients: 2
- Huile hydraulique 0.25 m³ par réservoir / récipient; nombre de réservoirs / récipients: 1
- Huile boîte à vitesse 1.015 m³ par réservoir / récipient; nombre de réservoirs / récipients: 1
- Nombre de compartiments: 3 _____ m³ _____ m³ _____ m³

Marque de la citerne: _____

Matière: Métal Matière plastique Béton**Appareillages**

Intercepteur de remplissage: Sonde électro-optique Intercepteur spécial

Intercepteur mécanique Marque _____

Système de détection des fuites: Avec pression de contrôle

Avec sonde Marque _____

Conduites

Conduite de liquide Visible Dans gaine étanche Monotube Avec conduite de retour

Aspiration Pompe de transfert Double manteau Système détection des fuites

Vanne anti-siphonnage Auto sécurisées

Reprise des vapeurs Phase I Phase II Marque _____

Conduite compensatrice de pression: Diamètre: _____ pouces Longueur du tuyau: _____ m

Ouvrage de protection Béton selon la norme SIA 162 Avec revêtement Sans revêtement Capacité _____ %

Revêtement Enduit Stratifié Feuille Marque _____

Bassins de rétention Acier Matière plastique Capacité _____ > 80% %

Commentaires:

Le type et la technique des installations d'entreposage dépend du type de l'éolienne et varie selon les fournisseurs d'éolienne. Les détails des installations d'entreposage seront définies ultérieurement une fois que l'achat des sera achevé.

Lieu et date: _____

Le / la requérant(e): _____

(Ne pas remplir)

N° commune	N° citerne	Zone	Maison	EBA	TM	TF	LG	m ³	Nombre	Type



Installations soumises à autorisation

Construction et exploitation des installations

Toutes les nouvelles installations situées dans les zones ou les périmètres de protection des eaux souterraines (zone S), toutes les nouvelles citernes de moyenne grandeur destinées à l'entreposage de liquides pouvant polluer les eaux de la classe 1 placés dans les secteurs de protection des eaux Ao, Au, Zo et Zu d'un volume supérieur à 450 litres requièrent une autorisation. Les nouvelles installations ne peuvent être mises en service qu'une fois que l'OED a procédé à leur réception. Les propriétaires d'installations d'entreposage soumises à autorisation sont tenus de les faire contrôler régulièrement, mais au minimum tous les dix ans par une entreprise agréée. Sont exceptés du contrôle l'entreposage dans des récipients (21 à 450 litres). Le nettoyage intérieur des citernes lors du contrôle est recommandé.

Obligations du maître d'ouvrage ou de la direction des travaux

Le maître d'ouvrage ou la direction des travaux s'assure, avant le début des travaux, que le permis de construire a été délivré, et s'en tient aux conditions et aux charges qui y sont fixées.

Les propriétaires doivent archiver pendant dix ans au moins les autorisations, les attestations de vérification ainsi que les rapports de contrôle.

Réception

Une installation soumise à autorisation en vertu de l'article 19, alinéa 2 LEaux ne peut être mise en service qu'une fois que l'OED a procédé à sa réception. Le propriétaire ou son représentant informe l'OED suffisamment tôt de la nécessité de réceptionner l'installation.

Pièces à joindre à la demande

La demande dûment remplie sera transmise à l'autorité compétente, accompagnée des documents suivants:

- deux plans de situation à l'échelle de 1:1000 et un extrait de carte à l'échelle de 1:25 000 ou de 1:50 000 (indiquer l'emplacement de l'installation par une croix);
- les plans à l'échelle de 1:50 (situation et coupe) du local de citerne en deux exemplaires.

Installations devant être annoncées

Construction et exploitation des installations

Les nouvelles installations devant être annoncées sont les installations de récipients (21 à 450 litres), de petites citernes (451 à 2000 litres) et de citernes de moyenne grandeur (2001 à 250 000 litres):

- dont le volume total, pour l'ensemble des récipients ou des petites citernes, excède 450 litres;
- qui ne peuvent être remplies qu'à la main, au moyen d'un pistolet de remplissage (concerne les petites citernes);
- pour lesquelles les conduites de liquide, le cas échéant, doivent être utilisées en aspiration, sans conduite de retour, être visibles sur toute leur longueur et assurées contre le siphonage par une vanne à dépression ou magnétique;
- qui servent à l'entreposage de liquides pouvant polluer les eaux de la classe 2 (valable pour les citernes de moyenne grandeur);
- qui sont placées dans les autres secteurs de protection des eaux (valable pour les citernes de moyenne grandeur).

Obligation du maître d'ouvrage ou de la direction des travaux

Les nouvelles installations ainsi que la transformation d'installations existantes requièrent un permis de construire. L'autorité d'octroi du permis de construire est tenue de contrôler l'installation sous les angles de la sécurité contre les incendies et de la protection des eaux dans le cadre de la procédure d'octroi du permis. Le formulaire d'annonce d'une installation, délivré avec le permis de construire ou à retirer auprès de la commune, sera transmis dûment rempli à l'OED avant la mise en service de l'installation.

L'OED se réserve le droit de vérifier les installations soumises à l'obligation d'annoncer au moyen de contrôles effectués par sondage. Les installations d'entreposage qui, selon la loi sur la protection des eaux, ne sont plus soumises à autorisation et au sujet desquelles il est possible de garantir que les fuites de liquide peuvent être contenues (bassin de rétention pouvant contenir l'intégralité du liquide) doivent faire l'objet d'un contrôle régulier (tous les 10 ans environ) par une entreprise agréée, à l'initiative du propriétaire. Il est recommandé de nettoyer l'intérieur des citernes avant les contrôles.



Court - Nacelle

3533-03

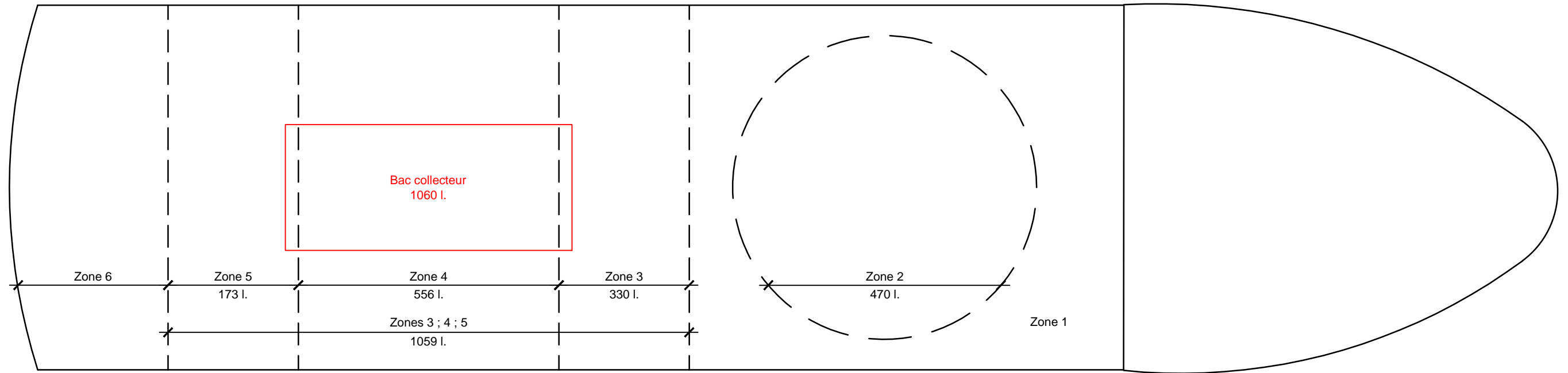
Demande de permis de construire

Formulaire 3.2 "Entreposage des liquides pouvant polluer les eaux"

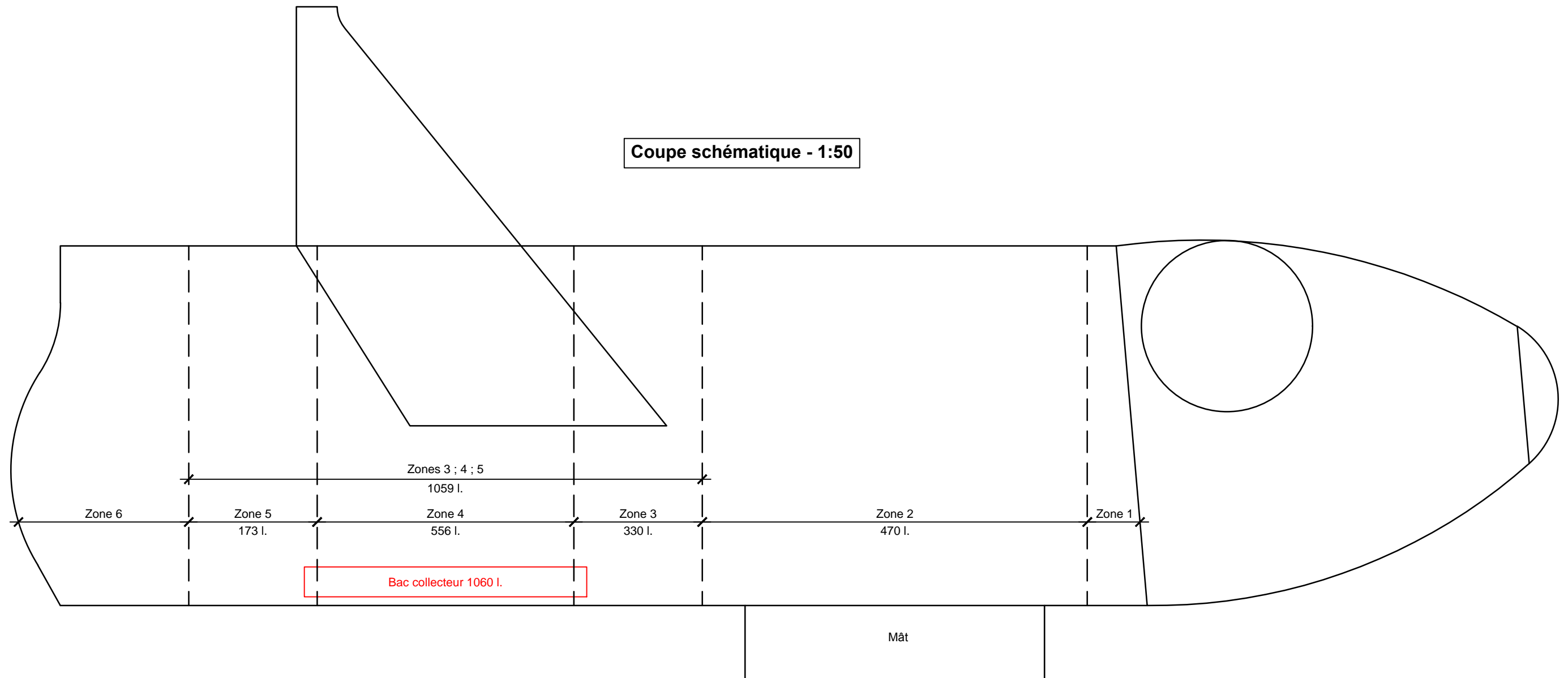
Plan + coupe de la nacelle 1:50

26.03.2018 / PB

Plan schématique - 1:50



Coupe schématique - 1:50



NPA / Commune: 2738 Court Office n°: _____

Rue / Lieu-dit: Montoz, (T2) N°: _____ Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): 393

Projets de construction devant tenir compte de la sécurité et de la santé au travail (art. 21 LC)

Les demandes suivantes de permis de construire exigent un rapport technique Sécurité et santé au travail:

- Constructions industrielles
- Constructions artisanales/du secteur des services, si des travailleurs y sont occupés et que l'entreprise présente des dangers particuliers.

La liste complète des projets concernés se trouve sous www.be.ch/eco => économie => industrie et artisanat => industrie et bâtiments industriels. De plus, l'autorité compétente en matière d'octroi du permis de construire peut exiger un rapport technique si des questions de sécurité et de santé au travail doivent être clarifiées (art. 22 DPC).

Remarque: Nous vous recommandons de discuter du projet avec nous avant de déposer la demande de permis: beco Economie bernoise, Sécurité et santé au travail, 031 633 55 27, info.sga@vol.be.ch. Le répondant spécialisé pour votre commune se trouve sur [la liste de l'attribution territoriale](#).

Exploitant/exploitante du bâtiment (si différent du maître d'ouvrage)

Nom: _____ Téléphone: _____
 Adresse: _____ Télécopie: _____
 NPA, lieu: _____ Courriel: _____
 Personne de contact: _____ Téléphone: _____

Données générales

Nombre de travailleurs en place: 0 Dans les locaux projetés: 0
 Nombre d'apprentis en place: 0 Dans les locaux projetés: 0
 Sorties/issues de secours: Portes à battant(s) Portes coulissantes automatiques Portes à enroulement, tournantes
 Eclairage de secours: Oui Non Lieu: tours, nacelle
 Nombre de toilettes: 0 Dames 0 Hommes 0 Urinoirs
 Nombre de vestiaires: 0 Dames 0 Hommes
 Niveau sonore I LEX, 8h: < 85 dB(A) > 85 dB(A)
 Premiers soins/infirmerie: Oui Non Lieu: _____

Est-ce que des substances nocives, toxiques, inflammables ou explosives sont entreposées ou utilisées? Oui Non

Substances (substances nocives, inflammables ou explosives, utilisation et stockage dans l'ensemble de la construction)

Désignation	Quantité	Désignation	Quantité

Machines et installations

Désignation	Type / Utilisation	Emplacement
Prod. énergie électrique	Eolienne 180m - 3.45 MW	Selon plan
Prod. énergie électrique	Eolienne 180m - 3.45 MW	Selon plan
Prod. énergie électrique	Eolienne 180m - 3.45 MW	Selon plan
Prod. énergie électrique	Eolienne 180m - 3.45 MW	Selon plan
Prod. énergie électrique	Eolienne 180m - 3.45 MW	Selon plan



Remarques

Lieu et date: _____

Maître d'ouvrage:
Représentant(e):

Auteur(e) du projet:

Exploitant(e):

Annexes au formulaire 4.0:

- Formulaires 1.0; 2.0; 3.3
- Plan de situation
- Plans du projet de construction à l'échelle 1:100 ou 1:50 (plan d'ensemble et coupes) avec indication des surfaces de fenêtres et au sol de chaque local.

NPA / Commune: 2738 Court

Office n°: _____

Rue / Lieu-dit: Montoz, (T2)

N°: _____

Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): 393

Indications générales

- Construction à proximité de la forêt (Art. 25 Loi cantonale sur les forêts [LCFo] du 5 mai 1997)
- Construction en forêt
- Petite construction non forestière (Art. 14 Ordonnance fédérale sur les forêts [OFo] du 30 nov. 1992)
(Art. 35 Ordonnance cantonale sur les forêts [OCFo] du 29 oct. 1997)
- Construction forestière (Art. 2 Loi fédérale sur les forêts [LFo] du 4 oct. 1991)
(Art. 14 Ordonnance fédérale sur les forêts [OFo] du 30 nov. 1992)

1. Existe-t-il un plan d'alignement par rapport à la forêt? Oui Non
2. Enumération des propriétaires possédant de la forêt dans un rayon de 30 m.

Propriétaires de forêt, nom et adresse**N° de la parcelle****Distance à la forêt (m)**

Bourgeoisie de Court

393

21



3. Justification de la nécessité de déroger à la distance légale par rapport à la forêt:

Le chemin actuel en chaille sera adapté en vue de l'acheminement des éléments de la turbine T2. Aussi, le raccordement électrique de la turbine se fera au moyen de câblages souterrains enfouis dans le coffre du chemin existant. Le tracé de cet accès se situe à moins de 30 m de la limite d'un boisement forestier, au sens de la LCFo. Sur le tronçon concerné, l'adaptation du chemin et la mise en place du câblage souterrain nécessitent une dérogation pour "Construction à proximité de la forêt". La demande de défrichement a déjà été préavisée positivement lors de l'examen préalable.

En priorité, le requérant privilégie l'emploi des chemins existants. Aussi, selon le contexte général du projet, l'utilisation de cet accès existant s'avère la solution la plus rationnelle et la plus adaptée d'un point de vue environnemental global et forestier également.

voir plans annexés

Déclaration

- Le maître d'ouvrage renonce expressément, pour lui-même et ses ayants cause, à toute indemnité pour des dégâts qui pourraient être provoqués par l'exploitation forestière ou par un phénomène naturel, tels que glissement de neige, coups de vent, etc., aux bâtiments ou installations analogues à construire. Les prescriptions des articles 41 ss CO sont réservées.
- Pour lui et ses ayants cause, le maître d'ouvrage prend acte qu'aucun défrichement de lisière de la forêt limitrophe ou autre coupe d'éclaircie allant au-delà du droit de couper les branches qui avancent sur le fonds voisin ne sera autorisé; si la forêt lui appartient, il lui est interdit de procéder à des coupes en vue de diminuer l'ombre projetée, de favoriser la vue ou à tout autre dessein.
- En cas de changement de propriété, le maître d'ouvrage et propriétaire ou bénéficiaire du droit de superficie s'engage à transférer à son successeur les obligations découlant de la présente déclaration.

Lieu et date:

Le maître d'ouvrage:

Pièces à joindre à la demande:

Plan de situation (2 exemplaires) à l'échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000

Pour le territoire mesuré, le plan doit avoir été établi par le géomètre; pour le territoire non mesuré, une esquisse suffit. Le plan de situation ou l'esquisse doivent contenir les données suivantes:

- Distance par rapport à toutes les parcelles forestières dont la limite est à l'intérieur de la distance légale de 30 m
- Emplacement du bâtiment, en rouge, avec les dimensions exactes
- Nom et adresse du propriétaire de la parcelle à bâtir
- Noms des propriétaires des parcelles forestières voisines
- Numéros de la parcelle à bâtir et des parcelles forestières concernées
- Echelle
- Direction du nord
- Signature du géomètre ou de l'auteur du plan et date
- Section de carte topographique à l'échelle 1:25 000 (uniquement pour les constructions en forêt)

NPA / Commune: _____ Office n°: _____

Rue / Lieu-dit: _____ N°: _____ Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): **393; 394; 710****Projet et exécution** (pour autant que ces données soient connues)

Installateur-électricien (entreprise, adresse, personne de référence)

Téléphone _____

Télécopie _____

Courriel _____

Utilisation et énergie / puissance nécessaire Appartements: Nombre _____ Pour les maisons locatives: nombre d'entrées d'immeuble _____Préparation d'eau chaude: 1 chauffe-eau par appartement Contenance du chauffe-eau par appartement _____ Chauffe-eau central Contenance du chauffe-eau _____ Autres systèmes de préparation d'eau chaude _____Chauffage des locaux: Pompe à chaleur Huile/gaz Autres _____ Artisanat / industrie: Puissance totale de raccordement (selon liste séparée) _____ kW

Eventuel raccord - disjoncteur de surtension _____ A

RaccordementConduite de branchement privée: Nouvelle pose Modifier/adapter Renforcer Conduite sous câble Conduite aérienne

Sécurité de raccordement nécessaire _____ A

Mise à terre: Mise à terre sera installée Mise à terre existante Mise à terre de fondation (nouvelle) Conduite d'eau (existante) Bande de mise à terre Autre _____Droits de passage pour conduite nécessaires: Oui (joindre copie) NonRaccordement à l'antenne collective prévu: Oui NonDate prévue pour le raccordement du courant de chantier: **selon procédure d'autorisation**

Dimensions de la fouille selon le plan de situation: longueur/largeur/profondeur _____ m

Conduites existantes dans un périmètre de 10 m autour de la fouille:

 Electricité: Eau Gaz Autres (TV, téléphone...) _____Installation de production d'énergie: Non Oui Laquelle **Turbine éolienne d'env. 3MW à 4 MW** Exploitation propre Couplée avec le réseau électrique (selon communication)Installation intérieure: A effectuer Modifier/adapter Etendre

Lieu et date: _____

Le mandataire: _____

Pièces à joindre à la demande:

1 copie de formulaire 1.0 (si en relation avec une demande de permis de construire)

2 plans de situation à l'échelle 1 : 1000 ou 1 : 500

1 projection horizontale du rez-de-chaussée à l'échelle 1 : 100 ou 1 : 50 avec proposition de l'emplacement du coupe-circuit

1 plan d'aménagement des abords à l'échelle 1 : 200 ou 1 : 100



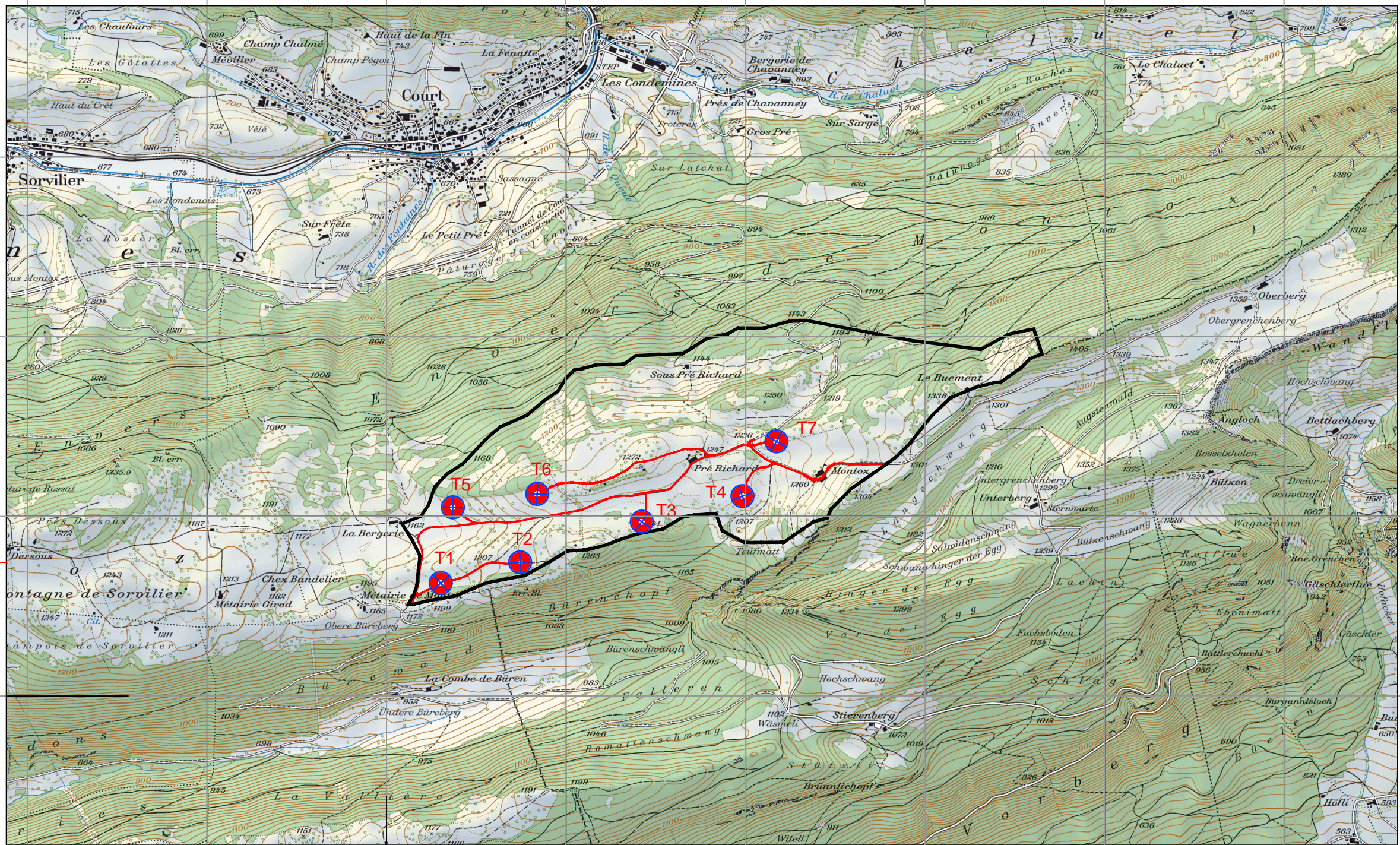
232'000

231'000

230'000

(T2) 229'744

229'000



590'000

591'000

592'000

(T2) 592'745

593'000

594'000

595'000

596'000

597'000



COMMUNE DE COURT / CANTON DE BERNE

Parc éolien de Montoz - Pré Richard

Eolienne T2

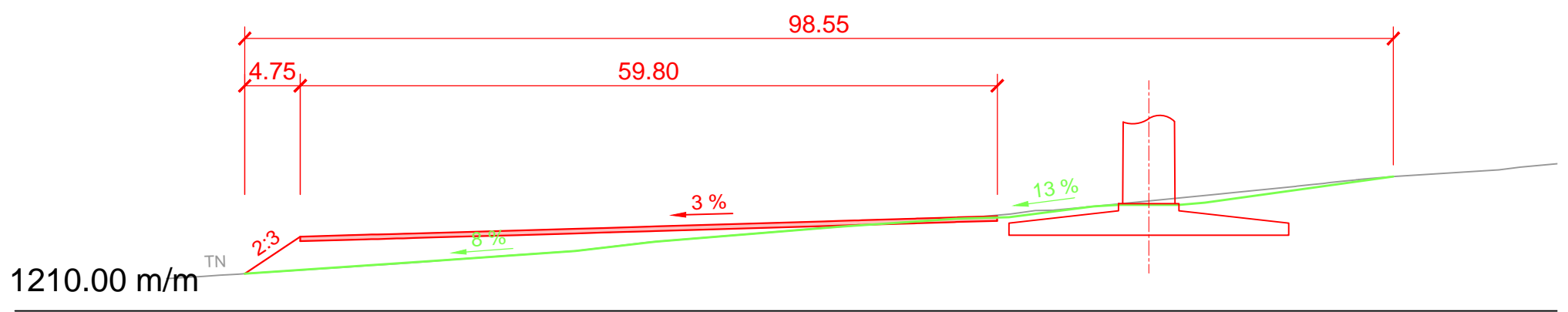
Pièce D-2a

Echelle: 1:25'000



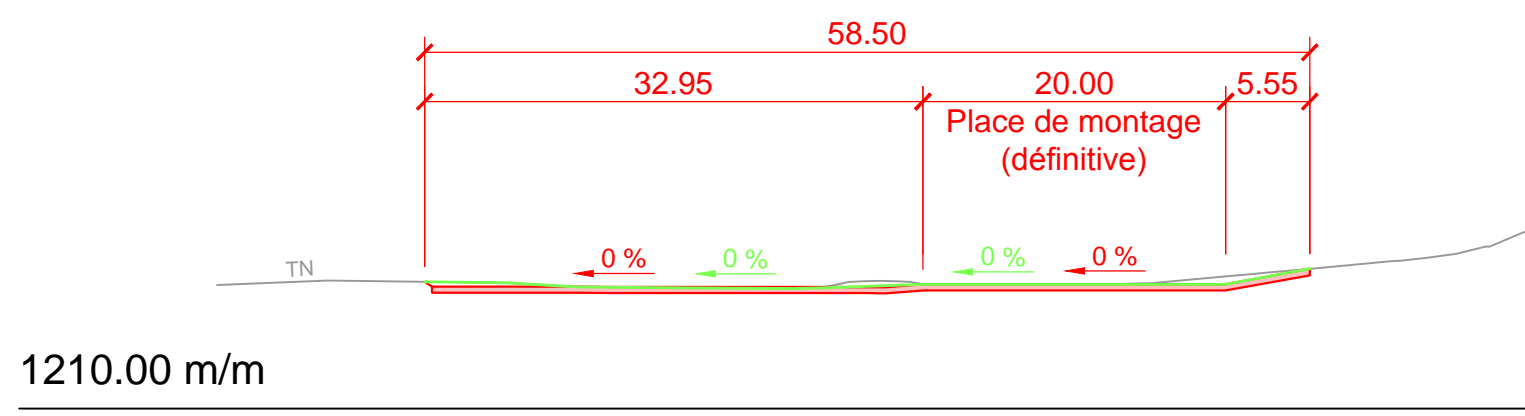
Indice	Description de l'évolution du document	Date	Dess.	Contr.
a	Information et Participation de la Population (IPP)	12.04.2016	JH	MBa
b	Examen Préalable (ExP)	13.06.2016	JH	MBa
c	Dépôt Public (DP)	11.04.2018	BC	MBa

Eolienne - T2 :
Profil 1 1:500

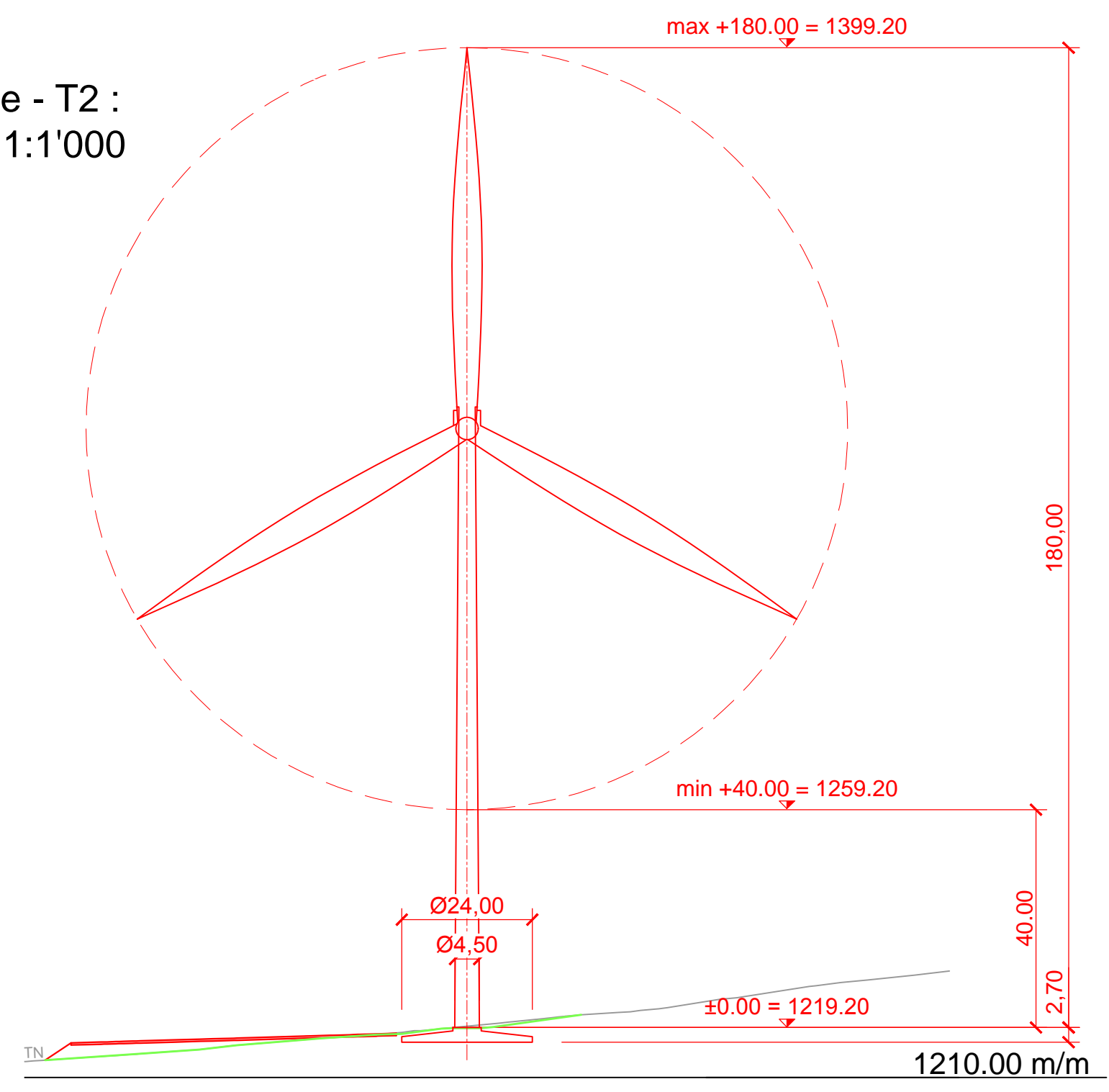



- LÉGENDE :**
- Terrain de référence (terrain naturel)
 - Projet, installation de chantier, emprise temporaire
 - Projet, reverdissement, emprise définitive

Eolienne - T2 :
Profil 2 1:500



Eolienne - T2 :
Profil 1 1:1'000



	COMMUNE DE COURT / CANTON DE BERNE				
	Parc éolien de Montoz - Pré Richard				
	Eolienne T2				
	Pièce D-2c				
Indice	Description de l'évolution du document	Date	Dess.	Contr.	
a	Information et Participation de la Population (IPP)	12.04.2016	JH	MBa	
b	Examen Préalable (ExP)	13.06.2016	JH	MBa	
c	Dépôt Public (DP)	11.04.2018	BC	MBa	